ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Année
2025

zec Batiscan-Neilson



1er avril 2026

418-337-4545
www.zecbatiscanneilson.com

Ordre du jour Assemblée Générale Annuelle

1. Mot de bienvenue et désignation d'un président d'assemblée (résolution)
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution)
4. Lecture de l'avis de convocation (information)
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2025 (résolution)
6. Dépôt des états financiers se terminant le 30 novembre 2025 (information)
7. Proposition pour nommer la firme comptable, auditeur pour 2025 (résolution)
8. Mot du président (information)
9. Mot du directeur-général (information)
10. Tarification 2026 (information)
11. Prévisions budgétaires (information)
12. Rapport des activités 2025 (information)
13. Prévision des activités 2026 (information)
14. Conditions de pratique sur les campings aménagés et rustiques sans aménagement (Résolution et vote)
15. Présentation des périodes de chasse à l'orignal et au cerf de Virginie (information)
16. Modification des périodes interdites de chasse au petit gibier en vertu de la chasse à l'orignal à la carabine (résolution et vote)
17. Présentation des modalités pour le contingentement du lac Ressan (résolution et vote)
18. Liste des administrateurs et des employés 2025
19. Mention honorifique
20. Désignation d'un président d'élection et des scrutateurs (résolution)
21. Présentation des candidats aux postes en élection
22. Élection des administrateurs (vote)
23. Dévoilement des votes et présentations des membres du conseil d'administration 2026
24. Remerciement des administrateurs sortants
25. Affaires nouvelles :

a. _____
b. _____
c. _____
d. _____
e. _____
f. _____
g. _____
h. _____

26. Proposition et adoption de la levée d'assemblée. (résolution)

zec Batiscan-Neilson

Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 avril 2025

tenue au Centre Multifonctionnel *Rolland-Dion* à St-Raymond

Présences : **Membres :** 300

1. MOT DE BIENVENUE ET DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Mme Isabelle Paquet, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue à tous à cette assemblée générale. Elle procède ensuite à la lecture de son mot de la présidente où elle souligne les départs de Michel Gagnon et Jean-Philippe Létourneau en 2024 et les-non-renouvellements de mandat de Messieurs Jean-Guy Denis qui a siégé sur le Conseil plus de 40 ans, ainsi qu'André Beaumont durant les 20 dernières années. Me Jérôme Dufour-Gallant prend la parole et invite les membres à le nommer pour agir à titre de président d'assemblée. M. Jocelyn Cinq-Mars, appuyé de Mme Isabelle Poirier propose Me Dufour-Gallant pour agir à titre de *président d'assemblée*.

Adopté à l'unanimité.

Me Dufour-Gallant remercie l'assemblée de sa nomination et demande de nommer un secrétaire d'assemblée pour prendre les notes manuscrites en vue de rédiger le procès-verbal. M. François Corriveau, appuyé de M. André Lamontagne propose de nommer M. Martin Vézina pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

1.1 QUORUM

Me Dufour-Gallant explique la notion de quorum à l'assemblée. Il constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte, il est 19h15. Il y a 298 membres sur place.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Me Dufour-Gallant procède à la lecture de l'ordre du jour et souligne aux membres présents que s'ils désirent ajouter des sujets de discussion au point 15 : *Affaires nouvelles*, ils pourront en discuter une fois rendu à cette étape.

M. Marc Desharnais, appuyé de M. Edmond Dubé, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par Me Dufour-Gallant et de laisser le varia ouvert jusqu'à la fin de la rencontre.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Me Dufour-Gallant procède à la lecture de *l'Avis de convocation* qui a été transmis aux membres de l'Association par courriel ou par la poste, il y a déjà un mois.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale défile à l'écran et Me Dufour-Gallant demande à l'assemblée s'ils sont d'accord à une dispense de lecture. M. Yvon Legault, appuyé de Mme Gina Sirois propose une dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 avril 2024.

Adopté à l'unanimité

Me Dufour-Gallant demande aux membres s'ils ont des commentaires ou corrections concernant la rédaction du procès-verbal.

Comme il n'y a aucun commentaire concernant la rédaction du procès-verbal, M. Louis Giguère, appuyé de Mme Isabelle Poirier propose d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 9 AVRIL 2024

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 avril dernier défile à l'écran et Me Dufour-Gallant demande à l'assemblée une dispense de lecture. M. Daniel Stapleton appuyée de M. Réal Falardeau propose une dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 avril 2024.

Concernant le contenu du procès-verbal, il n'y a aucun commentaire concernant celui-ci. M. Yvon Legault appuyé de M. Daniel Stapleton propose d'adopter le procès-verbal tel quel de l'assemblée spéciale du 9 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2024

Me Dufour-Gallant cède la parole à Mme Isabelle Gagné comptable agréée de la firme *Mallette.* Mme Gagné mentionne d'entrée de jeu que cette année le conseil d'administration a décidé de produire un rapport de mission d'examen au lieu d'un audit complet. Cette dernière souligne que la majorité des OBNL utilisent cette méthode comptable qui est beaucoup moins onéreuse. Elle présente les états financiers de l'Association pour l'exercice se terminant le 30 novembre 2024. Quelques questions concernant certaines dépenses et subventions sont posées par certains membres au sujet des revenus/ dépenses des chalets locatifs et aussi sur les clés du secteur Talayarde.

Me Dufour-Gallant remercie Mme Gagné de sa présence.

7. PROPOSITION POUR NOMMER LA FIRME COMPTABLE, AUDITEUR POUR LA SAISON 2024

M. Martin Vézina explique pour quelles raisons il recommande de nouveau la firme Mallette pour effectuer le prochain audit de l'Association. M. Marco Poulin, appuyé de M. Patrick Moisan propose la firme *Mallette* pour effectuer l'audition comptable de l'Association pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

8. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 ET PRÉVISIONS 2025

M. Martin Vézina procède à la présentation du rapport d'activités pour la saison 2024 de même que les prévisions de travaux pour la saison 2025.

Quelques questions sont posées de la part des membres sur divers sujets :

M. Samuel Rochette : sera-t-il bientôt possible de pouvoir fermer nos enregistrements de pêche sur le PAV? r : nous avons comme objectif de permettre les fermetures une fois que la clientèle sera conscientisée sur la remise de leur enregistrement aux accueils, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

M. William Demers : sur quelle portion du secteur Perthuis le débroussaillage mécanique a-t-il eu lieu? r : Sur le tronçon entre le camping Martinet et lac Soixante.

M. Louis Giguère : les routes se dégradent au fil des ans donc le matériel devient de plus en plus rare, avez-vous des projets de rechargement à certains endroits.

M. Michel Gasse : les travaux réalisés dans la côte du lac William il a 4-5 ans ont donné de bons résultats, pensez-vous intervenir de nouveau? R. : effectivement nous aimerions améliorer les conditions de route sur plusieurs tronçons dans ce secteur, et ce avec le gravier tamisé du lac Hélène en 2023.

M. Louis-Simon Roy : depuis que le barrage du lac à la Montre a été reconstruit, notre terrain de chalet s'inonde à tous les coups d'eau. r : nous allons vérifier avec le centre d'expertise hydrique, propriétaire du barrage, les pistes de solution qui pourraient être envisagées pour éviter ces événements.

M. Jacques Turgeon : en retirant la protection *Air Médic* la zec économiserait beaucoup d'argent r : la contribution est renouvelable sur une base annuelle et elle a déjà été acquittée pour 2025. Pour financer la prime, chaque membre paie un supplément de 10$ sur son forfait et la balance de la prime est payée par les utilisateurs quotidiens.

M. Simon Moisan : Cet argent (2 X 20 000$) aurait dû être investi dans les chemins au lieu *d'Air Médic* selon moi.

Autre commentaire de M. Simon Moisan : selon mes informations, le comité de mise en valeur du TNO de la MRC ne se réunit plus parce que la zec n'a pas d'ouverture pour négocier donc le comité attend l'élection d'aujourd'hui pour poursuivre ses rencontres.

9. TARIFICATION 2025

M. Mario Dion, trésorier de l'Association présente la grille tarifaire qui sera applicable pour l'année 2025. L'ensemble des forfaits saisonniers a été majoré entre 5$ et 45$. Au niveau des droits quotidiens, le droit de passage journalier a été majoré de 0.50$ pour passer à 14.50$. Les droits quotidiens de prélèvement sont majorés entre 5$ et 14$ pour l'ensemble des segments. Les tarifs de camping ont eux aussi été majorés soit : quotidien (+5.00$), mensuel (+40$) et saisonnier (+100$). Question de M. Jacques Turgeon : ça représente quoi comme augmentation en pourcentage? r. : Mario Dion lui mentionne que l'augmentation est d'environ 2.7%.

10. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le trésorier de l'Association, M. Mario Dion, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2025. Le trésorier annonce que l'organisme prévoit un surplus de 29 420$ cette année. Nous avions prévu un déficit de 15 780$ l'an dernier et finalement nous avons réalisé un petit surplus de 5299$.

Question de M. François Corriveau : que comprend le budget dédié aux *Assistants à la protection*? r. : l'ensemble des dépenses reliées à l'équipe (4) de protection.

11. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ENREGISTREMENT DES PERSONNES

M. Martin Vézina présente une modification règlementaire concernant l'enregistrement obligatoire.

La demande formulée aux membres est de rendre obligatoires l'enregistrement des chasseurs au petit gibier et la récolte du lièvre via le colletage obligatoire jusqu'au 31 mars au lieu du 30 novembre.

Question d'un membre : sera-t-il possible de fermer nos enregistrements via le PAV lors de cette période? r : oui.

Une résolution dûment proposée par M. Steve Michaud, dûment appuyée par M. Yvon Legault est adoptée à plus de 66% des membres présents tels que le prévoit la réglementation.

M. Romain Déry appuyé de M. Stéphane Boucher propose de modifier l'ordre du jour pour discuter du point 15 immédiatement au lieu de faire les élections tout de suite.

Me Dufour-Gallant demande aux membres s'ils sont d'accord avec cette proposition. La décision est unanime, donc nous allons aborder le point 15 immédiatement.

12. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS

La période de mise en candidature s'est terminée le 25 mars dernier et nous avons reçu 12 candidatures conformes pour 6 postes disponibles. Il y aura donc une élection pour déterminer les 6 candidats qui occuperont un siège au sein du conseil d'administration. M. Daniel Stapleton, appuyé de M. René Lesage propose Me Jérôme Dufour-Gallant pour agir à titre de *président d'élection.*

Me Jérôme Dufour-Gallant demande l'aide de huit scrutateurs pour dépouillement des bulletins de vote.

Adopté à l'unanimité

13. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'élection demande aux 12 candidats de faire une courte présentation de deux minutes sur les raisons qui les motivent à siéger au sein du conseil d'administration de la zec. Les candidats en lice sont : Mme Janie Cloutier, M. Patrice Cloutier, M. François Corriveau, M. Mario Dion, M. Étienne Drolet, M. Israël Faucher, M. Alain Larochelle, M. Simon Moisan, Mme. Isabelle Paquet, M. Jean-Luc Plamondon, M. Sylvie Robitaille et M. Jean Trudel. Chacun à tour de rôle y va de leur présentation respective. Après les présentations, Me Dufour-Gallant invite les membres à aller voter.

14. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite au dépouillement du vote, Me Dufour-Gallant donne les résultats du vote, les nouveaux membres qui feront partie du conseil d'administration sont les suivants : Mme Janie Cloutier, messieurs Étienne Drolet, Israël Faucher, Simon Moisan, Jean-Luc Plamondon, Jean Trudel.

15. AFFAIRES NOUVELLES

a) M. Fernand Sylvain : ce dernier aimerait que les frais reliés aux clés de la barrière de Scierie Dion soient enlevés. r. C'est *Scierie Dion* qui nous oblige à tarifer ces droits annuels.

b) M. Marc Desharnais : il mentionne que le sondage du 28 mars n'est pas honnête sur certaines questions posées.

c) Mme Valérie Boudreault : elle se questionne sur l'argent recueilli par le party hot-dog du 7 mars. r . C'est 2500$ qui a été remis à *LEUCAN*

d) M. Stéphane Boucher : selon lui, le sondage ce n'est pas sérieux et demande les revenus de location de chalets en période hivernale : r. Les revenus engendrés par la location hivernale sont de 11500$.

e) M. Christian Lesage ; il voudrait connaître le montant de la cotisation annuelle auprès de Zec Québec. r. : nous n'avons pas le montant exact, mais c'est d'environ 9000$. Il souligne également, selon ses informations, que les rencontres de la *Table de concertation de la MRC* sont arrêtées à cause de la zec.

f) M. Romain Déry : il mentionne que le party hot-dog du 7 mars aurait dû avoir lieu ailleurs qu'au lac Drucilla étant donné que les routes non déneigées ne permettaient l'accès en camion : r. L'événement n'est pas organisé par la zec, mais plutôt pas des gens du lac Drucilla.

g) M. William Demers : il s'interroge sérieusement sur l'avenir du cheptel du gros gibier sur la zec suite aux décisions du ministère.

h) M. Marc Desharnais : la zec a été partenaire lors du congrès 2025 des zecs, en quoi ça consistait ? r. : la zec a offert un séjour lors du banquet. Est-ce que la zec atteint les maximums prévus par règlement? r. : non, il reste encore beaucoup de marge de manœuvre.

i) M. Israël Faucher : le sondage sur l'orignal donne 40% pour deux coupons et 60 % pour 3 ou 4 coupons. C'est tu moi qui ne comprends pas ! pourquoi vous avez décidé de maintenir à 2 coupons? r. le conseil a décidé de maintenir le nombre de coupons à deux.

j) M. Paul Blanchet : il commente sur les nombreuses contraintes que le ministère impose à la zec tant sur la chasse, la pêche et la motoneige.

k) M. Yves Paquet : si la période de chasse à l'orignal dure 4 semaines, va-t-il y avoir 4 semaines d'interdiction de petit gibier? r. : Non, nous allons garder la première semaine de la période à l'arme à feu où il ne sera pas possible de chasser le petit gibier.

l) M. Louis Giguère : pourquoi les autres zecs aux alentours ne chargent pas l'hiver pour la circulation en motoneige?

m) M. Marc Morissette : ça arrive d'où la décision d'augmenter le nombre de jours de chasse à l'orignal ? r. ceci est une décision au niveau national, seulement 15 % des zecs se servaient de cet outil de gestion, soit de réduire la période de chasse. C'est la raison qui a motivé cette décision de la part du MELCCFP.

n) M. Israël Faucher : les réserves fauniques ont eux, le pouvoir de diminuer leurs périodes de chasse et non les zecs. r. effectivement les réserves ont plus de latitude que les zecs à ce niveau.

o) M. William Demers : Ce dernier demande le vote sur le nombre de coupons à apposer sur un orignal. r. la résolution a déjà été transmise au ministère le 3 avril dernier.

p) M. Jean Paré : il doit y avoir deux prix pour la circulation : 14.50$ l'été et 0$ l'hiver. Il n'est pas question que je paie pour l'hiver.

q) M. Dany Rioux : il considère que le fait d'appâter le chevreuil nuit à la population d'orignaux, le nourrissage rend plus résilient les populations de chevreuil sur le territoire de la zec, ce qui pousse l'orignal plus loin, car ils ne cohabitent pas ensemble.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par M. René Bédard, et appuyée de Mme Aline Poirier, il est 22h47.

Me Jérôme Dufour-Gallant	M. Martin Vézina,
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

États financiers
Au 30 novembre 2025

Accompagnés du rapport de mission d'examen
du professionnel en exercice indépendant

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.
423A rue St-Cyrille
Saint-Raymond QC G3L 4S6

Téléphone : 418 337-2231
Télécopie : 418 337-2232
info.st-raymond@mallette.ca

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
l'**Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.**,

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'**ASSOCIATION SPORTIVE BATISCAN-NEILSON DE LA RÉGION ST-RAYMOND INC.** (Organisme), qui comprennent le bilan au 30 novembre 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'Organisme, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc. au 30 novembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mallette S.E.N.C.R.L. [1]

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saint-Raymond, Canada
Le 17 mars 2026

[1] CPA auditrice, permis de comptabilité publique nº A134764

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice terminé le 30 novembre

	2025	2024
PRODUITS		
Activités (annexe A)	**1 147 358 $**	1 078 135 $
Intérêts	**8 170**	5 856
Subventions	**107 932**	161 113
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**1 152**	1 152
	1 264 612	1 246 256
CHARGES		
Chalets locatifs (annexe B)	**31 559**	50 434
Développement et aménagement du territoire (annexe C)	**118 596**	73 202
Entretien du réseau routier et des ponts (annexe D)	**191 870**	297 381
Frais d'administration (annexe E)	**294 372**	307 407
Gestion de la faune (annexe F)	**202 017**	185 090
Permis de pêche et de chasse	**7 241**	7 337
Postes d'accueil (annexe G)	**196 877**	188 317
Projet camping (annexe H)	**73 604**	39 372
Promotion et marketing (annexe I)	**17 904**	22 458
Protection de la faune (annexe J)	**88 247**	69 959
	1 222 287	1 240 957
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**42 325 $**	5 299 $

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice terminé le 30 novembre

	Non affecté	Investi en immobili-sations corporelles	**2025** Total	2024 Total
SOLDE, début de l'exercice	**316 721 $**	**101 721 $**	**418 442 $**	413 143 $
Excédent des produits sur les charges	**68 163**	**(25 838)**	**42 325**	5 299
Investissement en immobilisations corporelles	**(7 140)**	**7 140**	**-**	-
SOLDE, fin de l'exercice	**377 744 $**	**83 023 $**	**460 767 $**	418 442 $

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

BILAN
Au 30 novembre

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**337 211 $**	258 266 $
Créances (note 3)	**79 260**	104 287
Stocks	**22 090**	10 884
	438 561	373 437
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	**85 904**	105 754
	524 465 $	479 191 $

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

BILAN (suite)
Au 30 novembre

	2025	2024
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 5)	**6 976 $**	- $
Dettes de fonctionnement (note 6)	**53 841**	44 416
Subventions reportées	**-**	12 300
	60 817	56 716
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	**2 881**	4 033
	63 698	60 749
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	**83 023**	101 721
Non affecté	**377 744**	316 721
	460 767	418 442
	524 465 $	479 191 $

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice terminé le 30 novembre

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**42 325 $**	5 299 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**26 990**	29 675
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**(1 152)**	(1 152)
	68 163	33 822
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	**10 946**	93 329
	79 109	127 151
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(7 140)**	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	**6 976**	-
Remboursement de la dette à long terme	**-**	(2 671)
	6 976	(2 671)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**78 945**	124 480
ENCAISSE, début de l'exercice	**258 266**	133 786
ENCAISSE, fin de l'exercice	**337 211 $**	258 266 $

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 novembre 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, gère une zone d'exploitation contrôlée en vertu d'un protocole d'entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cartes de membres-forfaits sont comptabilisés lorsque la carte est vendue aux membres.

Les produits de pêche journalière, de petite chasse journalière, de droits de passage, de camping saisonnier et journalier et de location sont comptabilisés au moment où le service est rendu au client.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 novembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la formule de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations - immeubles sont comptabilisées comme charges de l'exercice puisqu'elles sont la propriété du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs selon le protocole d'entente signé avec ce dernier.

L'amortissement des immobilisations corporelles et des apports reportés afférents est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur une durée de sept ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et du découvert bancaire.

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 novembre 2025

3. CRÉANCES

	2025	2024
Comptes clients	**26 712 $**	19 297 $
Taxes à la consommation	**3 679**	-
Subventions à recevoir	**48 869**	72 452
Autres	**-**	12 538
	79 260 $	104 287 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Ameublement et équipement	**24 456 $**	**15 904 $**	**8 552 $**	6 605 $
Embarcations et rames	**31 380**	**19 450**	**11 930**	16 413
Équipement motorisé et outils	**160 023**	**94 601**	**65 422**	82 736
	215 859 $	**129 955 $**	**85 904 $**	105 754 $

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire sous forme de carte de crédit ne comporte aucune garantie.

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Comptes fournisseurs	**34 033 $**	14 801 $
Salaires et vacances courus	**4 053**	3 361
Dépôts des membres	**350**	2 850
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	**15 405**	13 831
Taxes à la consommation	**-**	9 573
	53 841 $	44 416 $

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 novembre 2025

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'embarcations et de rames. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
SOLDE, début de l'exercice	**4 033 $**	5 185 $
Montants amortis dans les résultats	**(1 152)**	(1 152)
SOLDE, fin de l'exercice	**2 881 $**	4 033 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Organisme si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des créances.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

ANNEXES
Pour l'exercice terminé le 30 novembre

	2025	2024
A - ACTIVITÉS		
Camping journalier	**47 185 $**	43 229 $
Camping saisonnier	**121 610**	109 180
Cartes de membres - Forfaits	**393 536**	372 605
Droits de passage	**237 113**	268 709
Location	**96 201**	81 094
Location d'embarcations	**19 346**	16 049
Pêche journalière	**138 438**	131 750
Petite chasse journalière	**32 171**	29 020
Permis de pêche et de chasse	**7 363**	7 501
Ventes diverses et remboursements	**54 395**	18 998
	1 147 358 $	1 078 135 $
B - CHALETS LOCATIFS		
Salaires et charges sociales	**9 057 $**	28 234 $
Électricité	**31**	114
Entretien et carburant	**-**	606
Fournitures et services divers	**10 723**	9 314
Frais de déplacement	**76**	1 021
Taxes et assurances	**9 331**	8 591
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 341**	2 554
	31 559 $	50 434 $
C - DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
Salaires et charges sociales	**41 217 $**	22 485 $
Communications	**135**	-
Dépenses de camion et transport de gravier	**11 269**	1 922
Électricité	**631**	802
Fournitures et services divers	**27 675**	11 943
Frais de déplacement	**239**	3 109
Location	**-**	4 175
Location de machinerie lourde	**6 750**	-
Taxes et assurances	**4 242**	3 220
Vidanges	**19 229**	18 361
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 209**	7 185
	118 596 $	73 202 $

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

ANNEXES
Pour l'exercice terminé le 30 novembre

	2025	2024
D - ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER ET DES PONTS		
Salaires et charges sociales	**84 872 $**	81 771 $
Construction et réparations de ponts	**14 836**	28 073
Droits de passage	**11 000**	5 000
Dépenses de camions et transport de gravier	**2 700**	56 822
Entretien et carburant	**45 394**	87 802
Fournitures et services divers	**13 273**	5 513
Frais de déplacement	**540**	-
Location de machinerie lourde	**10 125**	22 467
Services professionnels	**200**	-
Taxes et assurances	**7 644**	8 647
Amortissement des immobilisations corporelles	**1 286**	1 286
	191 870 $	297 381 $
E - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	**123 454 $**	151 836 $
Association	**9 142**	9 094
Commission	**2 188**	2 576
Communications	**4 947**	4 518
Congrès	**2 090**	1 834
Créances douteuses	**-**	925
Électricité	**3 622**	3 106
Entretien et carburant	**4 578**	5 016
Entretien et réparations de la bâtisse	**15 444**	14 211
Fournitures et services divers	**13 451**	10 533
Frais de déplacement	**4 725**	2 771
Intérêts et frais bancaires	**23 621**	27 581
Service informatique	**9 880**	6 194
Services professionnels	**27 166**	17 410
Taxes et assurances	**42 158**	41 838
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 906**	7 964
	294 372 $	307 407 $

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

ANNEXES
Pour l'exercice terminé le 30 novembre

	2025	2024
F - GESTION DE LA FAUNE		
Salaires et charges sociales	**124 914 $**	124 161 $
Dépenses de camion et transport de gravier	**6 593**	5 074
Ensemencement	**11 388**	13 508
Fournitures et services divers	**44 089**	31 114
Frais de déplacement	**883**	2 149
Intérêts sur la dette à long terme	**-**	22
Services professionnels	**7 082**	-
Taxes et assurances	**2 667**	2 205
Amortissement des immobilisations corporelles	**4 401**	6 857
	202 017 $	185 090 $
G - POSTES D'ACCUEIL		
Salaires et charges sociales	**179 438 $**	171 061 $
Communications	**1 425**	458
Électricité	**2 316**	1 937
Entretien et réparations	**3 054**	355
Fournitures et services divers	**2 519**	4 617
Frais de déplacement	**-**	704
Service informatique	**3 648**	5 063
Taxes et assurances	**4 196**	3 859
Amortissement des immobilisations corporelles	**281**	263
	196 877 $	188 317 $
H - PROJET CAMPING		
Salaires et charges sociales	**26 327 $**	28 275 $
Entretien et carburant	**293**	1 326
Fournitures et services divers	**46 900**	9 010
Frais de déplacement	**-**	677
Amortissement des immobilisations corporelles	**84**	84
	73 604 $	39 372 $

Association sportive Batiscan-Neilson de la région St-Raymond inc.

ANNEXES
Pour l'exercice terminé le 30 novembre

	2025	2024
I - PROMOTION ET MARKETING		
Communications	**460 $**	- $
Dons et commandites	**269**	269
Fournitures et services divers	**16 926**	21 935
Frais de déplacement	**249**	254
	17 904 $	22 458 $
J - PROTECTION DE LA FAUNE		
Salaires et charges sociales	**67 650 $**	54 377 $
Communications	**212**	-
Entretien et carburant	**2 638**	720
Entretien et réparations	**160**	-
Fournitures et services divers	**3 082**	1 270
Frais de déplacement	**10 093**	8 791
Taxes et assurances	**930**	1 319
Amortissement des immobilisations corporelles	**3 482**	3 482
	88 247 $	69 959 $

Mot du président

Cher membre,

Depuis l'assemblée générale annuelle d'avril 2025, beaucoup de chemin a été parcouru sur notre territoire. Tout d'abord, les élections ont mené à l'arrivée de six nouveaux membres au sein du conseil d'administration, ainsi qu'à la mise en place de sa nouvelle composition. Je tiens à remercier chaleureusement les administrateurs pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me confiant le rôle de président.

Je souhaite également exprimer toute ma reconnaissance aux administrateurs sortants pour leur engagement, leur temps et leur dévouement au cours des dernières années au sein de la ZEC Batiscan-Neilson : Mme Sylvie Robitaille (4 ans), M. Alain Larochelle (4 ans), M. Mario Dion (6 ans), Mme Isabelle Paquet (6 ans), M. André Beaumont (21 ans) ainsi que M. Jean-Guy Denis (47 ans). Une mention particulière sera d'ailleurs réservée à M. Denis ultérieurement.

À la suite de la démission de M. Vézina, nous avons procédé à l'embauche de M. Steven Bédard à titre de directeur général de la ZEC. Fort de ses 17 années d'expérience au sein de l'organisation, il s'est imposé comme un choix évident et unanime pour occuper ce poste. Sa vision stratégique, son leadership et sa détermination contribueront assurément à faire progresser la ZEC vers de nouveaux horizons. Merci, M. Bédard, d'avoir accepté ce défi, et tous nos vœux de succès pour la suite.

Sur le plan administratif, des ajustements importants ont été apportés, notamment en matière de comptabilité. Une réorganisation des postes budgétaires a permis d'obtenir un portrait plus précis des coûts associés à chacun des projets. Par ailleurs, un meilleur contrôle des dépenses a été mis en place par le directeur général et le comité des finances afin de limiter les déboursés non essentiels. Je tiens à souligner l'apport considérable de M. Louis Cantin, qui a consacré de nombreuses heures à ces travaux.

Au cours de l'année, nous avons également dû effectuer un certain rattrapage concernant des dossiers hérités de la précédente gouvernance. Cela inclut notamment des demandes ministérielles liées à la construction d'un nouveau chalet, aux prêts-à-camper du Petit Batiscan ainsi qu'à l'installation de deux cabanons destinés aux motoneigistes. Certaines démarches ont dû être complétées, tandis que d'autres restent encore à faire. Un dossier plus complexe concerne le bloc sanitaire du Petit Batiscan, pour lequel nous sommes actuellement en processus d'autorisation de construction. M. Bédard collabore étroitement avec le ministère afin de régulariser l'emplacement du bâtiment.

En ce qui concerne la tarification hivernale, le dossier progresse lentement. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec différents organismes et représentants gouvernementaux. Une lettre a été adressée à M. Drainville et une rencontre avec Mme Fréchette a permis de faire avancer la réflexion au sein des instances politiques.

Par ailleurs, les dirigeants du réseau ZEC, qui devraient normalement appuyer les démarches visant à harmoniser la réglementation des 63 ZEC, ont plutôt freiné les avancées. Certaines plaintes ont même été déposées au ministère, ce qui a contribué à ralentir le processus. Malgré ces obstacles, nous demeurons déterminés à poursuivre nos efforts.

Heureusement, plusieurs projets porteurs sont en cours de réalisation : réfection de chemins, construction de prêts-à-camper, mise à niveau de la halte du km 9, ensemencement ainsi que l'introduction de faisans et de perdrix bartavelles. De plus, des ententes avec des organismes de kayak et d'escalade sont en discussion en vue de 2026.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil d'administration, l'ensemble des employés ainsi que M. Bédard pour leur engagement et leur dévouement. Leur contribution est essentielle au bon fonctionnement de notre territoire, particulièrement dans cette année de transition.

Merci et bonne saison à tous !



Jean-Luc Plamondon
Président

Rapport du Directeur général

Résultats de l'enregistrement

En 2025 nous avons vendu 1168 forfaits comparativement à 1275 en 2024 (baisse de 107). Pour les droits de circulation journaliers en 2025 ont été de 9824 comparativement à 9642 en 2024 (une hausse de 182).

Sentiers quad

L'entente entre la fédération des Zecs et des quadistes a permis de recueillir la somme de 12755.00$ pour la saison 2025. Des Travaux seront en cours dans le sentier entre le secteur Perthuis et le secteur Grandbois. Les travaux consistent à des canalisations de drainage et à la réfection du pont. Le but de ces travaux est d'éviter les sédiments dans les cours d'eau et dans les milieux humides. Les travaux seront réalisés conjointement par la Capsa et la Zec, en collaboration avec le club de motoneige, club quad.

Nouveauté au lac Picard

Un bloc sanitaire a été construit au camping picard, toilette et douche seront à votre disposition en début de saison et la construction de deux prêts à camper en collaboration avec la MRC de Portneuf, seront ajouté également au projet.

Chemin du lac le Lièvre

La première phase de la réfection du chemin du lac le Lièvre a commencé en 2025. Nous ferons la deuxième phase en 2026 en incluant une mise à l'eau. En collaboration avec la MRC Jacques-Cartier.

Remerciement

D’autre part, du côté faune, je tiens à grandement remercier la Fondation de la Faune du Québec ainsi que la Fondation Héritage Faune de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec qui ont collaboré financièrement à des projets fauniques au courant de l’été 2025. Grâce à leurs collaborations, le projet de Conservation des Habitats aquatiques du lac Nomade a permis de restaurer les seuils à l’émissaire du lac tout en sauvegardant les sites de reproductions. Le montant des aides financières reçu s’est élevé respectivement à 26 000$ et 4 000$. La Fondation de la Faune du Québec a également participé financièrement à un second projet portant sur l’évaluation des habitats pour l’omble de fontaine aux lacs Bob (Najoua), Cavignac, Lavardin et Sorcis. Pour ce projet, l’aide financière a été de 17 000$. La Fondation Héritage Faune a elle aussi collaboré à un second projet en octroyant une aide financière de 1 500$ au projet d’initiation de pêche à la mouche réalisé au courant de l’été 2025. Ce projet aura permis d’initier 12 personnes aux techniques de pêche à la mouche.

Finalement j’aimerais remercier les équipes de la faune, de protection, de la voirie, de l’aménagement du territoire, des préposés et de l’administration qui ont fait un travail extraordinaire cette année. J’aimerais également remercier le conseil d’administration de m’avoir fait confiance pour occuper le poste de directeur général. En terminant, je tiens également à souligner les 38 années données à la zec Batiscan-Neilson par monsieur Vézina qui a fait rayonner le territoire au sein du réseau. Merci d’avoir cru en moi en 2009.



Steven Bédard
Directeur général.

zec Batiscan-Neilson

Tarification journalière 2026

Pêche*	Adulte		Étudiant** / 65 ans et +	
	Individuel	Familial	Individuel	Familial
1 journée	32,00 $	55,00 $	21,00 $	36,00 $
2 jours	42,00 $	73,00 $	28,00 $	48,00 $
3 jours	52,00 $	91,00 $	35,00 $	60,00 $
Journée supplémentaire	10,00 $	18,00 $	7,00 $	12,00 $

Petit gibier *	Adulte		Étudiant** / 65 ans et +	
	Individuel	Familial	Individuel	Familial
1 journée	32,00 $	37,00 $	21,00 $	24,00 $
2 jours	37,00 $	42,00 $	26,00 $	29,00 $
3 jours	42,00 $	47,00 $	31,00 $	34,00 $
Journée supplémentaire	5,00 $	5,00 $	5,00 $	5,00 $

Dindon sauvage *	Adulte		Étudiant** / 65 ans et +	
	Individuel	Familial	Individuel	Familial
1 journée	32,00 $	37,00 $	21,00 $	24,00 $
2 jours	37,00 $	42,00 $	26,00 $	29,00 $
3 jours	42,00 $	47,00 $	31,00 $	34,00 $
Journée supplémentaire	5,00 $	5,00 $	5,00 $	5,00 $

*** Enfant : Ces activités sont gratuites pour les enfants de 17 ans et moins accompagnés d'un adulte ayant acquitté les frais de l'activité**

**** Étudiant : Jusqu'à 24 ans avec preuve d'inscription à un établissement scolaire pour l'année en cours (carte étudiante)**

Droit de circulation	14,50 $	par véhicule
Location d'embarcation	30,00 $	par jour
Passage de nuit (22h à 7h)	5,50 $	par passage

Taxe incluse dans les montants lorsqu'elle est applicable

Camping

Journalier aménagé	35,00 $
Journalier rustique (non-aménagé)	12,00 $
Mensuel ***	300,00 $
Saisonnier ***	880,00 $

Note : Les campings mensuels et saisonniers sont gérés seulement par le bureau d'administration

*** : Il y a un frais de 20,00$ par inscription pour participer au tirage au sort lors de l'attribution d'un emplacement vacant

zec Batiscan-Neilson

Tarification membre 2026

Carte de membre

Membre 18 ans et +	30,00 $
*Membre 17 ans et -	10,00 $

*** Les membres de 17 ans et - ne sont pas admissibles à voter à l'assemblée générale annuelle (AGA)**

NOUVEAUTÉ 2026

Chaque personne qui profite d'un forfait doit être membre (même les enfants)

Forfait

	Individuel	Familial	Étudiant** Individuel
1. Petit Gibier & Dindon sauvage	140,00 $	150,00 $	65,00 $
2. Pêche estivale	210,00 $	260,00 $	125,00 $
3. Petit gibier, Dindon sauvage & Pêche estivale	250,00 $	305,00 $	145,00 $
4. Ours	140,00 $	Non applicable	70,00 $
5. Orignal	380,00 $	Non applicable	235,00 $
6. Cerf de Virginie	355,00 $	Non applicable	235,00 $
7. Pêche, Petit gibier, Dindon S., Ours et Orignal	390,00 $	470,00 $	320,00 $
8. Pêche, Petit gibier, Dindon S., Ours et Cerf de Virginie	390,00 $	470,00 $	320,00 $
9. Pêche, Petit gibier, Dindon S., Ours, Orignal et Cert de Virginie	490,00 $	570,00 $	420,00 $
10. Pêche blanche	50,00 $	80,00 $	Non applicable

Ajout étudiant 18-24 ans	60,00 $	par étudiant pour les parents qui possèdent un forfait familial

**** Étudiant : Jusqu'à 24 ans avec preuve d'inscription à un établissement scolaire pour l'année en cours (carte étudiante)**

Droit de circulation annuel** (pour véhicule)	135,00 $	pour 1 conducteur
	160,00 $	pour 2 conducteurs
	185,00 $	pour 3 conducteurs et +

*** Tous les conducteurs doivent être résidants à la même adresse

NOUVEAUTÉ 2026

Le forfait étudiant familial a été retiré / Le ministère ne permet plus l'inclusion du réseau routier à l'intérieur des forfaits

zec Batiscan-Neilson

Association sportive Batiscan-Neilson inc.

Prévisions budgétaires 2026

RECETTES	2025	2026
Membre et forfait	393 536,00 $	420 000,00 $
Droit de circulation	237 113,00 $	300 000,00 $
Pêche journalière	138 438,00 $	150 000,00 $
Chasse journalière au petit gibier	32 171,00 $	35 000,00 $
Camping saisonnier	121 610,00 $	127 000,00 $
Camping journalier et rustique	47 185,00 $	50 000,00 $
Hébergement (Chalet)	96 201,00 $	80 000,00 $
Hébergement (Prêt-à-camper)		30 000,00 $
Location d'embarcation	19 346,00 $	20 000,00 $
Articles divers et promotionnels (anciennement Revenus divers)	54 395,00 $	30 000,00 $
Subvention(s) diverse(s)	107 932,00 $	98 000,00 $
Permis de pêche / chasse	7 363,00 $	---
Intérêts	8 170,00 $	---
Amortissement reportés	1 152,00 $	---
TOTAL DES RECETTES	**1 264 612,00 $**	**1 340 000,00 $**
SURPLUS 2025	42 325,00 $	

DÉPENSES	2025	2026
Administration	294 372,00 $	261 000,00 $
Poste d'accueil	196 877,00 $	220 000,00 $
Gestion de la faune	202 017,00 $	185 000,00 $
Protection de la faune	88 247,00 $	110 000,00 $
Voirie	191 870,00 $	331 000,00 $
Publicité (anciennement Relance et marketing)	17 904,00 $	13 000,00 $
Aménagement du territoire	118 596,00 $	120 000,00 $
Hébergement locatif (Chalet)	31 559,00 $	40 000,00 $
Hébergement (Prêt-à-camper)	73 604,00 $	30 000,00 $
Camping		30 000,00 $
Permis de pêche / chasse	7 241,00 $	- $
TOTAL DES DÉPENSES	**1 222 287,00 $**	**1 340 000,00 $**
SURPLUS 2026		- $

zec Batiscan-Neilson

Rapport des activités 2025

Comité	Actions
Ressources humaines	» Embauche de Martine Berger comme préposée à l'accueil Perthuis ; » Embauche de Britany Perron-Dufort comme assistante à la protection de la faune ; » Embauche de Pierre Keable comme Homme de maintenance ;
Voirie	» Rechargement chemin lac William au secteur Petit Saguenay ; » Réfection chemin du lac de la Hauteur au secteur Perthuis ; » Asphalte recyclé aux avants ponts Aaron, Joachim et Neilson ; » Réfection chemin du lac Le Lièvre (première phase) au secteur Talayarde ; » Installation d'un ponceau de 1.5 mètre (Trib. Oze) au secteur Petit Saguenay ; » Traverse à gué km 22 au secteur Perthuis en collaboration avec la CAPSA ; » Réfection du chemin des lacs Philosore au secteur Perthuis.
Aménagement de la faune	» Récolte estivale de 48 875 ombles de fontaine, de 173 ombles chevalier de la sous-espèce *oquassa,* de 31 ombles moulac et de 36 achigans à petite bouche ; » Diagnose hivernale à l'hiver 2025 sur 42 lacs; » Pêche blanche hiver 2025 sur 8 lacs pour une récolte de 76 ombles de fontaine et 103 jrs/pêche ; » Diminution de la pression de pêche estivale pour un total de 18 799 jours-pêche, comparé à 22 714 en 2024 ; » Ensemencement de 10 116 ombles de fontaine ; » Capture de 2 237 ombles de fontaine au Lac Hélène et 281 en provenance du Ruisseau Charlieu pour fin de relocalisation ; » Gros gibier : récolte de 22 orignaux, 44 cerfs de Virginie et 10 ours ; » Petit gibier : récolte de 1 946 gélinottes huppées, 97 tétras du Canada, lièvres, 189 faisans Colchide, 122 perdrix Bartavelle et de 3 sauvagines ; » Introduction de 401 faisans Colchide et de 189 perdrix Bartavelle.
Aménagement du territoire	» Finalisation du bloc sanitaire au camping du lac Petit Batiscan ; » Aménagement sentier pédestre de 5 km supplémentaires au Petit lac Batiscan sur un potentiel de 31 km ; » Construction d'un prêt à camper au camping Neilson ; » Construction d'un bloc sanitaire au camping Picard ; » Réfection de la toiture du garage ; » Installation des équipements électriques à l'accueil Petit Saguenay.
Informatisation	» Optimisation du poste d'accueil virtuel (PAV) ; » Sensibilisation auprès de la clientèle sur la remise des droits d'accès à la sortie du territoire ; » Mise en place du système comptable Acomba ; » Maintien des services WI-FI aux trois accueils sur une base annuelle ; » Amélioration du système informatique.
Relance et marketing	» 12 initiés ont participé à l'activité d'initiation à la pêche à la mouche mentorée par monsieur Mario Dion ; » Mise à jour du site internet et publication Facebook ; » Présence au *Salon chasse et pêche de Québec*.
Matériel roulant	» Aucune acquisition en 2025.

zec Batiscan-Neilson

Prévisions des activités 2026

Comité	Actions
Ressources humaines	» Embauche d'un assistant à la protection de la faune ; » Embauche d'un préposé aux accueils ; » Embauche d'un homme d'entretien ; » Embauche d'un technicien de la faune.
Voirie	» Réfection chemin du secteur Des Roches (3 traverses); » Réfection chemin du lac William via le comité chemin (MRC Pornteuf) ; » Réfection chemin du lac Le Gardeur ; » Réfection chemin du lac Le Lièvre (projet MRC J-C 2e phase) ; » Rechargement de gravier sur les secteurs Perthuis et Petit Saguenay ; » Travaux à Perthuis sentier vtt et motoneige (réfection du sentier en collaboration avec la CAPSA).
Aménagement de la faune	» Pêche blanche hiver 2026 sur 10 lacs pour une récolte de 243 ombles de fontaine (147 jrs/pêche) ; » Diagnose hivernale sur 11 lacs ; » Ensemencement de 11 000 ombles de fontaine ; » Relocalisation de 2500 ombles de fontaine en provenance du lac Hélène ; » Introduction de 500 faisans de Colchide et de 200 perdrix Bartavelle sur les secteurs aménagés de Perthuis et de La Mauvaise ; » Fermeture du lac Ressan pour la saison 2026 ; » Ouverture de la chasse au faisan à partir du 1 septembre 2026.
Aménagement du territoire	» Réfection des abris à la halte routière au km9 (Nosny) ; » Amélioration des mises à l'eau au lac et à l'étang Tête-de-Jument ; » Ouverture officielle du sentier pédestre au pourtour du Petit lac Batiscan (21 km sur les 31 projetés seront ouverts en 2026) ; » Entretien continuel des unités d'hébergements ; » Construction de 2 nouveaux Prêt-à-camper au Camping Picard ; » Finaliser bâtiment de service au camping du lac Picard (projet MRC Portneuf) ; » Régularisation des sites de camping non conformes ; » Entretien des systèmes septiques des campings ; » Mise en place du règlement sur les conditions de pratique du camping ; » Nouvelles mises à l'eau au lac Hélène, Jelly, Linctot et Miraude (MRC Portneuf).
Informatisation	» Optimisation continuelle du poste d'accueil virtuel (PAV) ; » Sensibilisation auprès de la clientèle sur la remise des droits d'accès à la sortie du territoire ; » Disponibilité aux postes d'accueil du paiement par carte débit ; » Mise en disponibilité continuelle des diverses cartes de la zec via l'application *Avenza ;* » Prolongation de la fibre optique (Télus) aux accueils Mauvaise et Perthuis.
Relance et marketing	» Participation avec le groupe de travail de la MRC de Portneuf pour la mise en valeur des Territoires Non-Organisés de Portneuf ; » Activité d'initiation : 2ième édition « Initiation pêche à la mouche », en collaboration avec Mr. Mario Dion ; » Présence au *Salon Chasse et Pêche de Québec* ; » Mise à jour continuelle du site internet et publication Facebook ; » Retrait des cartes de membre et forfaits au dépanneur.
Matériel roulant	» Acquisition camionnette pour 2026.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE CERTAINES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DANS LA ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE BATISCAN-NEILSON

1. Pour pratiquer l'activité de **camping aménagé**, une personne doit :

- Libérer l'emplacement à la fin du séjour, la date est inscrite sur le feuillet d'enregistrement.

- À la suite de la pratique de l'activité, disposer les ordures de manière à ne **laisser aucune trace**, des conteneurs sont mis à disposition aux postes d'accueil.

- Utiliser une station de vidange mise en place par l'organisme ou utiliser le dispositif de stockage de l'équipement de camping. **(Interdiction de vidanger les eaux usées dans l'environnement**).

- **Respecter l'interdiction** de couper, ébrancher ou abattre des arbres et arbustes sur l'emplacement de camping ou dans les boisés avoisinants.

- **Respecter l'interdiction** d'utiliser une arme à feu, une carabine à air comprimé, un arc ou une arbalète sur les sites de camping et dans une zone de **300 mètres** autour de ceux-ci.

- Respecter le couvre-feu qui est de 23:00 heures à 8:00 heures. Un couvre-feu est une mesure visant à restreindre le bruit et les déplacements à une période donnée.

- Respecter la condition de pratique d'une génératrice. Celle-ci doit servir pour de courtes périodes et est permise entre 8:00 heures à 21:00 heures.

- S'assurer que tout animal domestique demeure sous surveillance immédiate de son propriétaire à l'intérieur des limites de son emplacement de camping et doit **être tenu en laisse sur le site de camping**. Les excréments de l'animal doivent être ramassés sans tarder et disposés de façon adéquate. Le comportement de l'animal ne doit en aucun temps, nuire à la quiétude des voisins.

- Respecter les conditions d'autorisation pour installer un abri moustiquaire. Celui-ci doit être détaché de l'unité de camping et **doit être démonté** lors du départ. Les plateformes ou structures de bois **sont interdites**.

- Respecter les conditions d'autorisation pour allumer un feu de camp. Celui-ci ne doit **jamais être laissé sans surveillance.** À la fin de l'activité, le feu de camp **doit être éteint**. Lors de l'interdiction des feux à ciel ouvert émise par la SOPFEU, **aucun** feu ne doit être allumé.

- **Doit respecter l'interdiction** de circuler en continu sur les sites de camping avec une moto (motocross) ou un VTT. Ces véhicules sont permis seulement pour les déplacements occasionnels soit pour entrer et sortir du site. La vitesse maximale est de 10 km/h et ce, peu importe le type de véhicule.

- Se porter responsable de leurs visiteurs et de leurs animaux de compagnie. Les visiteurs doivent stationner leurs véhicules de façon à **ne pas entraver la circulation**, et ce, en tout temps.

- **Respecter l'interdiction** de faire usage de feux d'artifice et de drone sur le site de camping.

2. Nul ne peut pratiquer une activité récréative à l'extérieur du secteur, identifié à cette fin (l'annexe I). Du règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée (Zec Batiscan-Neilson) en secteurs de pêche, de chasse ou d'autres activités récréatives, qui lui a été assigné.

2.1 Nul ne peut utiliser un emplacement de camping autre que celui qui lui a été assigné

3. Le présent règlement remplace le Règlement concernant les conditions de pratique de certaines activités récréatives de la zone d'exploitation contrôlée Batiscan-Neilson adopté le 10 février par l'association sportive Batiscan-Neilson et adopté le 24 mars par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de réception, par l'organisme, de l'avis d'approbation du ministre ou, à défaut de cet avis, à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date où il a été transmis au ministre.

Adopté ce 10e jour de février 2026 par le Conseil d'administration de l'association sportive Batiscan-Neilson.

Proposé par : _____ Appuyé par : _____

POUR : _____ CONTRE : _____

La présente résolution est dûment APPROUVÉE/REFUSÉE par le vote du deux tiers des membres présents à l'Assemblée générale annuelle du 1er avril 2026 de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc.

Copie certifiée conforme aux délibérations au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1er avril 2026 tenu par de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc. et transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs ce XXième jour d'avril 2026.

Association sportive Batiscan-Neilson inc.

_____ _____

Président Signature

_____ _____

Secrétaire Signature

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE CERTAINES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DANS LA ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE BATISCAN-NEILSON

1. Pour pratiquer l'activité de **camping rustique sans aménagement**, une personne doit :

   - Être à plus de **100 mètres** d'un bail de villégiature (chalet ou camping aménagé) et à **25 mètres** de tout point d'eau (lac, rivière et ruisseau).

   - **Respecter l'interdiction** de faire du camping dans l'emprise d'un chemin, d'un sentier ou d'un débarcadère.

   - Libérer l'emplacement à la fin du séjour, celui-ci est d'une durée maximale de 16 jours consécutifs.

   - À la suite de la pratique de l'activité, disposer les ordures de manière à ne **laisser aucune trace**, des conteneurs sont mis à disposition aux postes d'accueil.

   - Utiliser l'installation septique mise en place par l'organisme ou utiliser le dispositif de stockage de l'équipement de camping. **(Interdiction de vidanger les eaux usées dans l'environnement**).

   - **Respecter l'interdiction** de couper, ébrancher ou abattre des arbres et arbustes de diamètre égal ou supérieur à **9 centimètres** (diamètre commercial) sur l'emplacement de camping ou dans les boisés avoisinants.

   - Respecter les conditions d'autorisation pour installer un abris moustiquaire. Celui-ci doit être détaché de l'unité de camping et **doit être démonté** lors du départ. Les plateformes ou structures de bois **sont interdites**.

   - Respecter les conditions d'autorisation pour allumer un feu de camp. Celui-ci ne doit **jamais être laissé sans surveillance.** À la fin de l'activité, le feu de camp **doit être éteint**. Lors de l'interdiction des feux à ciel ouvert émise par la SOPFEU, **aucun** feu ne doit être allumé.

   - **Respecter l'interdiction** de faire l'usage de feux d'artifice.

   - Respecter les 7 normes sans traces. (Voir l'annexe I)

2. Nul ne peut pratiquer une activité récréative à l'extérieur du secteur, identifié à cette fin (l'annexe I). Du règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée (Zec Batiscan-Neilson) en secteurs de pêche, de chasse ou d'autres activités récréatives, qui lui a été assigné.

3. Le présent règlement remplace le Règlement concernant les conditions de pratique de certaines activités récréatives de la zone d'exploitation contrôlée Batiscan-Neilson adopté le 10 février par l'association sportive Batiscan-Neilson et adopté le 24 mars par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de réception, par l'organisme, de l'avis d'approbation du ministre ou, à défaut de cet avis, à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date où il a été transmis au ministre.

Adopté ce 10e jour de février 2026 par le Conseil d'administration de l'association sportive Batiscan-Neilson.

Proposé par : _____ Appuyé par : _____

POUR : _____ CONTRE : _____

La présente résolution est dûment APPROUVÉE/REFUSÉE par le vote du deux tiers des membres présents à l'Assemblée générale annuelle du 1er avril 2026 de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc.

Copie certifiée conforme aux délibérations au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1er avril 2026 tenu par de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc. et transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs ce XXième jour d'avril 2026.

Association sportive Batiscan-Neilson inc.

_____ _____

Président Signature

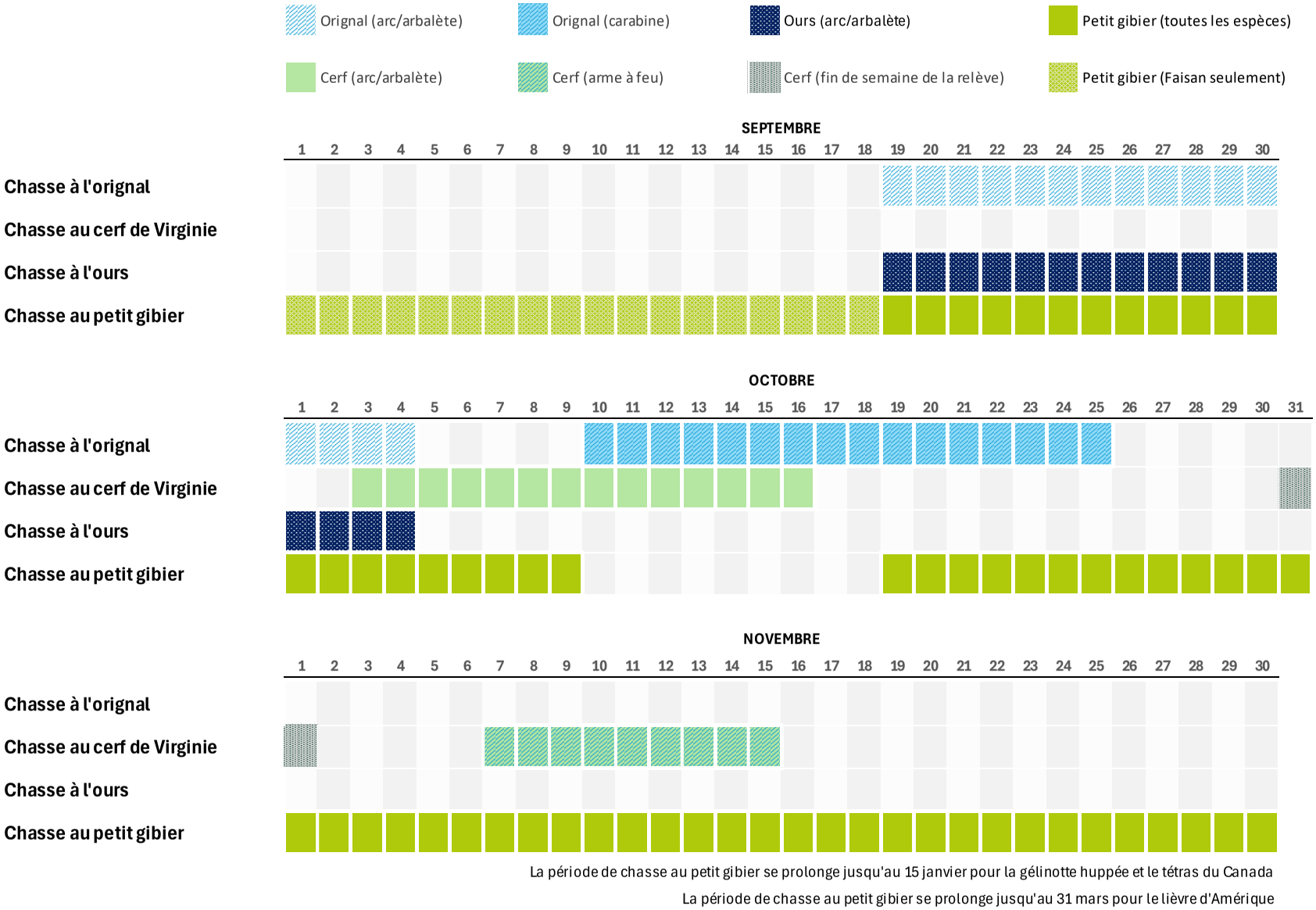
_____ _____

Secrétaire Signature

zec Batiscan-Neilson

Période de chasse à l'automne 2026

(zone 27)



La période de chasse au petit gibier se prolonge jusqu'au 15 janvier pour la gélinotte huppée et le tétras du Canada

La période de chasse au petit gibier se prolonge jusqu'au 31 mars pour le lièvre d'Amérique

zec Batiscan-Neilson

Résolution pour modifier la période d'interdiction de la chasse au petit gibier pendant la période de la chasse à l'orignal à la carabine sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson

---

La présente a pour but de procéder à la modification du règlement adopté au point 11 lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc. de 1995 qui identifiait l'interdiction de chasser le petit gibier, sauf pour le lièvre au moyen de collets, durant la période de chasse à l'orignal avec un engin de type 1 (carabine).

La modification présentée consiste à maintenir l'interdiction de chasser le petit gibier, sauf pour le lièvre au moyen de collets, durant les 9 premiers jours seulement de la période de chasse à l'orignal avec un engin de type 1 (carabine).

Proposé par : _____ Appuyé par : _____

POUR : _____ CONTRE : _____

La présente résolution est dûment APPROUVÉE/REFUSÉE par le vote du deux tiers des membres présents à l'Assemblée générale annuelle du 1er avril 2026 de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc.

Copie certifiée conforme aux délibérations au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1er avril 2026 tenu par de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc. et transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs ce XXième jour d'avril 2026.

Association sportive Batiscan-Neilson inc.

_____ _____

Président Signature

_____ _____

Secrétaire Signature

zec Batiscan-Neilson

Résolution concernant l'application du règlement sur le contingentement du lac Ressan situé sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson

---

Attendu que la qualité de pêche observée par des pêcheurs a diminué au cours de la dernière décennie au lac Ressan et qu'elle a été mentionnée par les pêcheurs en 2021 ;

Attendu que l'Association sportive Batiscan-Neilson a décidé en 2024 et 2025 d'appliquer une fermeture afin d'évaluer l'état de la population du lac Ressan et de son exploitation ;

Attendu que l'étude complétée en 2025 au lac Ressan a permis d'identifier d'importantes lacunes de recrutement ainsi qu'un taux de mortalité élevé à 79,5% ;

Attendu que la qualité des poissons récoltés historiquement par les pêcheurs et lors de l'étude de population sont d'une taille appréciable ;

Attendu que la pression de pêche exercée sur la population représente le facteur principal pouvant affecter l'exploitation de la population du lac Ressan ;

Attendu qu'une ouverture sans restriction au lac Ressan pourrait facilement outrepasser la limite du quota établi à 42,7 kg lors de la révision de 2024 et affecterait donc considérablement le redressement ainsi que l'exploitation de cette population à moyen long terme ;

Attendu que les recommandations suivantes ont été soumises au comité faune et au conseil d'administration de l'Association sportive Batiscan-Neilson :

- Fermeture du plan d'eau pendant 6 ans jusqu'en 2029 ;
- Ouverture à quota et contingent réduit de moitié pendant 6 ans jusqu'à 2029 ;
- Ouverture de ce plan d'eau avec la restriction de pêche à la mouche seulement ;
- Contingentement du lac à 12 jours-pêche pour 2027 pouvant être augmenté graduellement par la suite selon les données de récolte.

Attendu que la décision du conseil d'administration s'est arrêtée sur la proposition du contingentement du lac Ressan à 6 pêcheurs pouvant être accompagné d'une personne pour un total de 12 jours-pêche à la première année d'ouverture soit pour 2027 ;

Attendu que l'application du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche pour le contingentement d'un lac (chapitre C-61.1, r. 78, articles 15.3) doit obligatoirement passer par un tirage au sort par l'une des modalités suivantes :

- par un tirage au sort annuel ou sur réservation téléphonique, au moins 2 mois avant la période de pêche, pour la sélection d'au moins la moitié du nombre de pêcheurs qui peuvent être admis quotidiennement dans l'ensemble des secteurs à accès contingenté de la ZEC;
- par un tirage au sort ou sur réservation téléphonique, le deuxième jour qui précède celui de la pratique de l'activité;
- sur réservation téléphonique, la veille de la pratique de l'activité;
- par un tirage au sort, le jour même de la pratique de l'activité parmi les personnes présentes au poste d'accueil.

Attendu que l'application du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche pour le contingentement d'un lac (chapitre C-61.1, r. 78, articles 15.4 à 15.6) doit obligatoirement appliquer les modalités suivantes :

- 15.4. Au moins 1 mois avant de procéder à la sélection des pêcheurs, l'organisme fait publier les modalités de participation au tirage au sort ou de réservation téléphonique dans 2 journaux dont l'un est distribué dans l'ensemble de la province et l'autre dans la région où est située la ZEC ou, à défaut, dans la région la plus proche.

- 15.5. Lors d'un tirage au sort effectué conformément au paragraphe 1 ou 2 de l'article 15.3, chaque personne sélectionnée se voit attribuer un rang pour le choix d'une date et d'un secteur à accès contingenté. Lors d'un tirage au sort effectué conformément au paragraphe 4 du même article, chaque personne sélectionnée se voit attribuer le choix d'un secteur à accès contingenté.

- 15.6. L'organisme attribue à une personne sélectionnée par tirage au sort ou qui réserve par téléphone une seule réservation pour un maximum de 3 personnes dans un même secteur à accès contingenté.

Il est présenté aux membres présents à l'Assemblée générale annuelle de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc. la présente résolution pour l'adoption de la mise en application à partir de l'année d'exploitation 2027 des modalités de contingentement pour le lac Ressan. Ce contingentement s'appliquerait pour 2027 selon les modalités suivantes :

- Au moins 1 mois avant de procéder à la sélection des pêcheurs, l'organisme fait publier les modalités de participation au tirage au sort sur sa page internet, sa page facebook ainsi que dans 2 journaux dont l'un est distribué dans l'ensemble de la province et l'autre dans la région de Portneuf ;
- Tirage au sort de 6 personnes pouvant être accompagnées d'une seconde personne sélectionnée par tirage au sort 2 mois avant la date du 15 mai de l'année de l'activité ;
- Le choix de la journée pour pratiquer l'activité s'effectuera selon le rang établi par le tirage au sort et devra être après le 1er juin de l'année de l'activité afin de s'assurer, par l'Association sportive Batiscan-Neilson inc., de l'accessibilité au plan d'eau ;
- Des frais de 10$ taxes incluses seront demandés par inscription pour participer au tirage au sort. Les personnes intéressées à participer au tirage au sort peuvent faire plus qu'une inscription ;
- Les personnes pourront utiliser l'embarcation qui leur sera fournie gratuitement aux abords du lac suite à leur paiement du droit de pêche et du réseau routier pour la pratique l'activité ;

Proposé par : _____ Appuyé par : _____

POUR : _____ CONTRE : _____

La présente résolution est dûment APPROUVÉE/REFUSÉE par le vote du deux tiers des membres présents à l'Assemblée générale annuelle du 1er avril 2026 de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc. et sera mise en application à la suite de l'approbation par les responsables du MELCCFP.

Copie certifiée conforme aux délibérations au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1er avril 2026 tenu par de l'Association sportive Batiscan-Neilson inc. et transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs ce XXième jour d'avril 2026.

Association sportive Batiscan-Neilson inc.

_____ _____

Président Signature

_____ _____

Secrétaire Signature

Liste des administrateurs 2025

Président :	Jean-Luc Plamondon
1er Vice-président :	Philippe Gingras *
2ième Vice-président:	Janie Cloutier
Trésorier :	Louis Cantin *
Secrétaire :	François Auger *
Administrateur :	Étienne Drolet
Administrateur :	Vacant (occupé anciennement par Simon Moisan) *
Administrateur :	Martin Baillargeon *
Administrateur :	Jean Trudel
Administrateur :	Israël Faucher

* Mandat terminé et/ou poste vacant

Liste des employés 2025

Steven Bédard	Directeur général (juin à décembre)
Martin Vézina	Directeur général (janvier à mai)
Michelle Paré	Adjointe administrative
Christopher Cyr	Chef d'équipe – Territoire et protection de la faune
	Assistant à la protection de la faune
Patrick Girard	Spécialiste à l'entretien du réseau routier
Yvan Drolet	Chef d'équipe d'entretien routier
Benoit Cantin	Ouvrier de maintenance au réseau routier
Pierre Keable	Chef d'équipe à l'aménagement du territoire
Roger Genois	Ouvrier de maintenance à l'aménagement du territoire
Égide Voyer	Ouvrier de maintenance à l'aménagement du territoire
Olivier Jutras	Adjoint au directeur – Gestion de la faune et Harmonisation forestière
	Technicien de la faune
Joanie Fradette	Technicienne de la faune et assistante à la protection de la faune
Hugo Tranchemontagne	Technicien de la faune
Louis Girard	Technicien de la faune
Mathieu Plamondon	Assistant à la protection de la faune
Britany Perron-Dufort	Assistante à la protection de la faune
Sylvain Gingras	Préposé à l'accueil Petit Saguenay
Guylaine Barrette	Préposée à l'accueil Perthuis
Claude Fournier	Préposé à l'accueil La Mauvaise
Marcel Martel	Préposé à l'accueil La Mauvaise
Nicole Nicolas	Préposée à l'accueil Petit Saguenay
Sylvie Huot	Préposée à l'accueil Perthuis et Petit Saguenay
Martine Berger	Préposée à l'accueil Perthuis

zec

Batiscan-
Neilson